

SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE

CORNELIA STELZER, SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ, SPAA

Moudon 26 septembre 2024 – En Suisse, près de 14 600 hectares de vignes sont actuellement vendangés et encavés. Malgré la mécanisation croissante et les nouvelles technologies, la viticulture reste l'une des cultures les plus exigeantes en main-d'œuvre.

Les absences de personnes dues à des accidents du travail sont compliquées et coûteuses; en cas d'accident grave, il faut en outre faire face à la souffrance humaine. Pour une année vitivinicole sans accident, une prévention ciblée est indispensable.



Les tournières doivent être stables et suffisamment dimensionnées. Photo : SPAA.



Les machines doivent être utilisées conformément à leur destination et correctement protégées. Photo : SPAA.

UNE RÉCOLTE SÛRE

Les vendanges nécessitent beaucoup de personnel et une bonne coordination entre tous les participants. Les chefs d'équipe doivent connaître leur mission et les procédures de travail. Les vendangeurs doivent être instruits avant le début des travaux de récolte sur les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur le comportement à adopter en cas d'urgence.

Lorsque les cueilleurs et les véhicules se déplacent dans la même zone, il faut redoubler d'attention et de prudence – par exemple, passage des tracteurs ou chenillettes dans les lignes de cueillette.

Travailler en terrain accidenté augmente le risque de trébucher et de tomber. Des chaussures robustes et stables, avec une semelle antidérapante, et adaptées au terrain sont obligatoires pour tous les tra-

voux dans les vignes. Des mouvements ergonomiques et le fait de soulever et de porter des charges en toute conscience et en ménageant son dos réduisent le risque de douleurs dorsales et de dommages physiques à long terme.

Les coupures dues aux sécateurs peuvent toujours se produire pendant les vendanges. Les personnes qui vendangent de part et d'autre d'un rang devraient donc travailler avec un décalage de 1 à 2 ceps afin de ne pas mettre la main dans le sécateur du voisin. Il est en outre recommandé de porter des gants de travail à haute visibilité. Le port de lunettes de soleil ou de protection permet d'éviter les éclaboussures de jus de raisin dans les yeux et prévient des lésions oculaires provoquées par le végétal. Les personnes allergiques aux abeilles ou aux guêpes devraient avoir sur elles les médicaments d'urgence correspondants.

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Les véhicules de transport doivent être équipés de manière à pouvoir circuler sur la route. Avant de prendre la route, il faut s'assurer que l'éclairage / les clignotants fonctionnent, que les rétroviseurs sont propres et correctement réglés et que les freins sont correctement branchés (test de freinage). Les charges utiles autorisées doivent être respectées – ceci est particulièrement vrai pour les camionnettes.

Avec une sécurisation correcte du chargement, la récolte arrive en toute sécurité jusqu'à la cave. Il faut donc prévoir suffisamment de sangles d'arrimage, de tapis antidérapants, etc. sur le véhicule de transport.



Des zones d'ombre supplémentaires lors de l'effeuillage protègent contre les maladies de la peau liées au soleil.

Photo : SPAA.

Là où le personnel ne peut pas être transporté en voiture, il doit pouvoir être acheminé en toute sécurité. Le transport de personnes sur les plates-formes de travail, les marchepieds (p. ex. pour les chariots à vendange) n'est pas autorisé.

AVERTIR LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE

Si des zones sur des voies de circulation publiques sont utilisées pour des sorties, des demi-tours ou le chargement et le déchargement de véhicules de transport, la zone de travail doit être correctement signalisée. Pour cela, on utilise des signaux pliants avec le marquage « Autres dangers » ou « Chantier ». Ils sont placés des deux côtés de la route, 20 à 50 m (en agglomération) ou 100 m (hors agglomération) avant la zone de travail. La hauteur des signaux pliants sur les routes principales est de 90 cm, sur les routes secondaires/de quartier de 70 cm. En cas de mauvaise visibilité ou d'obscurité, il convient d'utiliser des lampes à éclats supplémentaires.

SÉCURITÉ DANS LES CAVES DE VINIFICATION

Les décuveurs et les pompes à moût doivent être conçus de manière à éviter tout contact accidentel avec la vis d'alimentation. La grille de protection doit présenter les distances maximales requises entre les mailles/barres ainsi qu'une distance minimale par rapport à la vis d'alimentation. Si cela n'est pas possible en raison de la formation de ponts/du bourrage de la récolte, l'accès à la zone dangereuse doit être empêché par d'autres solutions liées à la technique. L'utilisation de vis d'alimentation sans aucun dispositif de protection est une négligence grave.

Pour toutes les machines telles que les convoyeurs, les égrappoirs, les pressoirs, etc., il faut s'assurer, avant leur utilisation, qu'elles fonctionnent correctement et que les dispositifs de sécurité sont opérationnels. Le personnel doit être instruit en conséquence.

ATTENTION AUX GAZ DE FERMENTATION !

Le processus de fermentation commence immédiatement après l'encuvage du raisin et du moût. Un litre de moût de raisin produit 44 litres de dioxyde de carbone CO_2 ! Des concentrations mortelles de ce gaz incolore et inodore se forment rapidement dans les caves de fermentation.

Les locaux de fermentation doivent être suffisamment aérés et ventilés avant d'y entrer et pendant l'activité, afin de maintenir la concentration de CO_2 aussi faible que possible. Le gaz lourd CO_2 est aspiré par une conduite proche du sol, tandis qu'une puissante ventilation mécanique amène de l'air frais dans la salle. Le système d'aération doit pouvoir être mis en marche depuis l'extérieur de la cave de fermentation.

L'utilisation d'un système de captage à la source, directement sur la cuve de fermentation, crée un climat de travail plus agréable. L'aération naturelle (ouverture des portes) est souvent insuffisante. Seul un capteur de CO_2 peut fournir des informations fiables sur la concentration de gaz présente. Il avertit visuellement et acoustiquement du danger que représente le gaz CO_2 dans la pièce en temps réel.

N'UTILISER QUE DES MACHINES SÛRES

Les machines utilisées doivent être protégées contre les risques mécaniques tels que les coupures, le happement par des entraînements/prises de force, l'entraînement de parties du corps ou les blessures dues à des pièces projetées. Pour les véhicules sans cabine de protection, le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) complémentaire, tel que des lunettes de protection, des protections auditives, etc. est nécessaire. Les tiers doivent être éloignés des zones dangereuses.

Les véhicules utilisés dans la viticulture ont une surface d'appui étroite et risquent de se renverser en terrain escarpé. L'utilisation d'une ceinture de sécurité et d'une structure de protection du conduc-



Un système de captage à la source évacue le CO_2 directement du réservoir hors de la salle de fermentation. Photo : SPAA.

teur (cabine ou arceau de sécurité) est nécessaire pour tous les véhicules avec siège conducteur. Pour les véhicules manuels, il faut veiller à ce que le dispositif homme mort fonctionne. Le pontage d'une poignée homme mort (serre-câbles ou autres) est dangereux et interdit!

En circulant sur des terrains en pente, il peut arriver, selon la nature du sol, de perdre l'adhérence malgré la traction intégrale. Dans un tel cas, les systèmes d'arrêt d'urgence spéciaux pour les tracteurs viticoles déclenchent des éperons de freinage qui sont enfoncés dans le sol et participent ainsi au freinage.

UN VIGNOBLE SÛR

Lors de la création ou du remplacement de plantations de vignes, des points décisifs peuvent être améliorés en faveur de la sécurité, par exemple lors du choix des distances de plantation en vue d'une mécanisation future plus sûre. Des tournières porteuses, plates et d'une largeur suffisante sont plus sûres et permettent un travail plus rationnel. Dans les zones de sortie sur la voie publique, il faut tenir compte des conditions de visibilité.

Il existe un risque de chute à partir d'une hauteur de 1 mètre. Dans les zones de chute telles que murs, escaliers, conduites d'eau, etc., des garde-corps servent de protection contre les chutes pour les personnes à pied. Les escaliers doivent être praticables en toute sécurité et équipés d'une main courante s'ils comportent plus de 4 marches.

Les glissières de sécurité / murs le long des chemins agricoles ou des tournières sur les talus raides réduisent le risque de chute des véhicules.

PROTECTION DES PLANTES

La protection de sa propre santé est encore souvent négligée lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les fabricants de produits phytosanitaires indiquent dans les fiches de données de sécurité comment les utilisateurs peuvent se protéger cor-



Lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, la protection de l'utilisateur doit être respectée. Photo : SPAA.

rectement. Le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) est nécessaire à chaque étape du travail, du mélange au nettoyage du pulvérisateur en passant par l'épandage.

L'application web du «Toolkit Protection des plantes» (url.agridea.ch/epi) montre en un coup d'œil quel EPI est nécessaire pour quel produit. Le module «Viticulture» du Toolkit (url.agridea.ch/toolkit) contient en outre de nombreuses autres informations spécialisées et des conseils utiles sur la protection des utilisateurs.



ANNONCE

Alphatec

www.alphatec-sa.ch





vous accompagne pour l'entretien de vos cultures

1348 Method 024 442 85 40 alphatec@alphatec-sa.ch